

PROGRAMME DE FORMATION – E-LEARNING

Prescription infirmière - E-learning

Validité du programme : août 2026 – décembre 2026

Périodicité de révision : annuelle ou selon l'actualité réglementaire, professionnelle ou scientifique

Version 1 – août 2026

CONTEXTE ET BESOINS

La profession infirmière connaît actuellement l'évolution la plus structurante depuis plusieurs décennies. L'arrêté du 26 juin 2026 relatifs aux prescriptions infirmières s'inscrit totalement dans cette évolution et implique également pour l'infirmier de mobiliser son raisonnement clinique. Ainsi, entre autres nouveautés, les antalgiques du palier I, les anesthésiques locaux (hors injectables), certains examens biologiques, sont désormais prescriptibles par l'infirmier. Dans le même temps, le champ des dispositifs médicaux et pansements est également élargi. Le rôle infirmier dans le domaine du sevrage tabagique et de la santé sexuelle est mis en avant. Enfin, l'ensemble des prescriptions infirmières sont rassemblées en un seul et même texte en incluant la vaccination, les substituts nicotiniques, les contraceptifs oraux. L'arrêté précise également que toute prescription « fait l'objet d'une inscription par l'infirmier au dossier patient ou au DMP ».

Ces nouvelles compétences vont de pair avec une responsabilité accrue et une analyse clinique rigoureuse. Dans ce contexte, il est indispensable pour les infirmiers de se former afin de pouvoir sécuriser leurs prescriptions et asseoir leur rôle de coordination des parcours de soins des patients.

Ce programme de formation continue est appuyé le thème référencé s-05-014 à l'appel à projet infirmiers 2026 du FIFPL.

RESULTATS : nouveau programme

PUBLICS CONCERNES Infirmiers DE

PRE REQUIS Aucun

DUREES/MODALITES 6h en e-learning. Période ouverte de formation : 2 mois. Une fois le programme terminé, les contenus restent accessibles durant toute la durée de la période ouverte de formation

DELAIS D'ACCES Les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille de la formation pour un financement individuel et jusqu'à 48h avant la formation pour un financement collectif

ACCESSIBILITE Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter :
contact@isis-infirmiers.com

METHODES ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Ce programme est composé plusieurs modules alternant des méthodes pédagogiques affirmatives, interrogatives et actives. Chaque module comporte des activités cognitives, des exercices d'entraînement, des activités d'interpellation, des activités de synthèse et d'évaluation de la compréhension des notions abordées.

Les supports pédagogiques, téléchargeables au format numérique en fin de formation, comportent les messages clés de la formation et un recueil de fiches pratiques.

METHODES D'EVALUATION

Un test de positionnement (pré test) est réalisé en début de programme, avec restitution immédiate des résultats individuels, balayant les notions essentielles du programme. Les réponses argumentées sont apportées tout au long du programme.

Le dispositif d'évaluation global du programme s'appuie sur les 2 premiers niveaux du modèle de Kirkpatrick :

- 1^{er} niveau : questionnaire à l'issue immédiate de la formation mesurant les réactions et le niveau de satisfaction des participants
- 2^{ème} niveau : questionnaire mesurant les acquis à la fin de la formation (post test).

SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

La formation est accessible via une plateforme LMS, sur un ordinateur (PC ou Mac), une tablette ou un smartphone. Elle nécessite une bonne connexion internet et l'activation de la fonctionnalité son.

Les données et modalités d'accès transmises aux apprenants via un courriel dédié sont personnelles et inaccessibles.

Un forum pédagogique est accessible sur le LMS pendant toute la durée de la période ouverte de formation, animé par un formateur expert pour répondre aux questions individuelles et organiser les échanges asynchrones. Le formateur assure le suivi pédagogique tous les jours ouvrés de 9h à 17h.

Un support technique est également proposé, assuré via le forum ou un bouton dédié. Il ne concerne que les problématiques d'accès à la formation, l'environnement de formation et l'accès aux contenus et supports pédagogiques. La personne responsable assure le suivi technique des apprenants tous les jours ouvrés de 9h à 17h.

SESSIONS ET FINANCEMENTS

Voir les dates de sessions et les possibilités de financement sur <https://www.isis-sante.fr/>

PROFIL(S) FORMATEUR(S)

Un infirmier libéral ayant plus de 6 ans d'exercice ou l'ayant quitté depuis moins de 2 ans et ayant une expertise en formation d'adultes

OBJECTIFS

L'objectif général de ce programme vise à permettre aux infirmières de sécuriser leurs pratiques de prescription au regard des nouvelles exigences législatives règlementaires.

Le programme permettra à chaque participant :

- D'inscrire ses prescriptions dans le cadre des 6 domaines définis par l'arrêté du 26 juin 2026
- De prescrire des dispositifs médicaux selon les règles et référentiels de bonnes pratiques
- De renouveler la prescription de médicaments contraceptifs oraux selon les dispositions et modalités requises
- De prescrire les traitements de substituts nicotiniques donnant aux patients l'accès au forfait d'aide au sevrage tabagique de l'assurance maladie
- D'évaluer la fonctionnalité des dispositifs médicaux utilisés dans les soins
- De donner l'information précise et requise au patient lors de leurs prescriptions
- De respecter les principes de la prescription notamment en matière de mise en lien efficacité / coût
- D'inscrire sa pratique dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques

PROGRAMME**E-learning – 16 chapîtres - Durée = 6h****Chapitre 1 : Introduction et pré test (20 mn)****Chapitre 2 : Etat des lieux des pratiques (10mn)**

- Etude d'un cas clinique

Chapitre 3 : Historique de la prescription infirmière (10mn)

- Les différentes évolutions de la prescription infirmière
- Les textes successifs supplémentaires
- Principales nouveautés introduites par l'arrêté du 26 juin 2026

Chapitre 4 : Cadre législatif, réglementaire et conventionnel de la prescription (20mn)

- Loi infirmière du 27 juin 2025
- Inscription des prescriptions dans le raisonnement clinique
- Lien avec les nouvelles compétences infirmières et avec l'avenant n°11

Chapitre 5 : Règles générales de prescription et délivrance des produits (30mn)

- LPP
- Bonnes pratiques de prescription : mentions obligatoires sur l'ordonnance, juste prescription, règles de rédaction, cas des renouvellements à l'identique

Chapitre 6 : Cadre légal de la prescription vaccinale (20mn)

- Les vaccins prescriptibles
- Conditions et obligations
- Vaccins à prescription obligatoire

Chapitre 7 : Prescriptions dans le cadre de la prévention et du traitement de la plaie (30mn)

- Les dispositifs médicaux
- Pansements et articles pour pansements
- Nouveautés de l'arrêté du 26 juin 2026

Chapitre 8 : Prescription et santé sexuelle (30mn)

- Renouvellement des contraceptifs oraux et prescription des contraceptifs d'urgence
- Préservatifs
- Examens biologiques et tests de dépistage

Chapitre 9 : Prescription et sevrage tabagique (30mn)

- Les substituts nicotiniques
- Bilan sanguin d'évaluation des facteurs risques cardiovasculaires
- Prise en charge du sevrage tabagique

Chapitre 10 : Les produits de santé listés dans l'arrêté du 26 juin (30mn)

- Protocoles de prise en charge de la douleur aiguë et bonnes pratiques
- Rôle de l'IDE référent douleur

Chapitre 11 : Prescription des examens biologiques et bactériologiques standard (30mn)

- L'INR et autres examens biologiques
- ECBU
- Conditions d'éligibilité de la prescription de certains examens biologiques

Chapitre 12 : Prescription et responsabilité professionnelle et juridique (30mn)

- Information et consentement du patient
- Impact sur la RCP
- Cas des prescriptions de médicaments et d'examens

Chapitre 13 : Prescription, pharmacovigilance et matériovigilance (20mn)

- Nature de l'obligation
- Eléments et procédures de signalement

Chapitre 14 : Prescription et traçabilité (20mn)

- Obligation de traçabilité
- Outils
- Information au médecin et autres acteurs

Chapitre 13 : Bilan des acquis et axes d'amélioration des pratiques : (10mn)

Etude d'un cas clinique et plan d'amélioration des pratiques

Chapitre 14 : Conclusion et post test (20 mn)